

30

Créer un Institut national du patrimoine culturel



100%

STATUT

Recommandation alternativement transposée

Version 3

Travaux réalisés

- Avec la loi du 25 février 2022, l'ancien Service des Sites et monuments nationaux (SSMN) devient l'Institut national pour le patrimoine culturel (INPA) et le Centre national de recherche archéologique devient l'Institut national de recherches archéologiques (INRA).

Communications officielles

- [03.03.2022 : La nouvelle loi relative au patrimoine culturel est entrée en vigueur](#)
- [22.07.2019 : Sam Tanson a présenté le projet de loi relatif au patrimoine culturel](#)

Documentation

- [Loi du 25 février 2022 relative au patrimoine culturel](#)

Contact

- Beryl Bruck
(+352) 247 76610
beryl.bruck@mc.etat.lu

Mise en ligne

- Première version : 26.10.2020
- Dernière modification : 01.01.2023